



HAL
open science

Master Administration des entreprises

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Administration des entreprises. 2012, Université de Haute-Alsace - UHA. hceres-02040045

HAL Id: hceres-02040045

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040045>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit

de l'Université de Haute-Alsace

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague C

Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Haute-Alsace

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA130004389

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Haute-Alsace

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Le premier objectif affiché de la mention *Droit* de l'Université de Haute-Alsace (UHA) est de former de façon transversale l'ensemble des juristes inscrits en master à l'Université de Mulhouse, en leur ménageant des sorties les préparant aux métiers du secteur public (et notamment de la fonction publique territoriale), ainsi qu'aux métiers de la justice et du monde de l'entreprise. De façon plus originale, cette mention leur offre aussi la possibilité de s'ouvrir à des professions sensibilisées aux enjeux du risque et du développement durable. Ces caractéristiques apparaissent plus en 2nde année de master (M2), qui prend le pari de sortir des approches classiques en les décloisonnant notamment par l'apprentissage de disciplines non juridiques telles que les sciences et techniques, économie, gestion, psychologie sociale, géographie, communication. Pareil apprentissage est considéré comme nécessaire pour mieux maîtriser les notions transversales rattachées à la maîtrise des risques et à la prise en compte du développement durable.

Cette mention est la seule offerte en droit sur l'établissement. Elle s'inscrit dans le cadre de la recherche transversale menée en matière de « risques » par l'Université, et elle prend en compte l'environnement régional, en menant entre autre un véritable travail de partenariat avec l'Université de Strasbourg (UDS). Le master est adossé au CERDACC (Centre européen de recherche sur le droit des accidents collectifs et des catastrophes, EA 3992). L'adossement de la spécialité *Droit des risques* est de ce point de vue parfaitement justifié, bien qu'il le soit moins pour les trois autres spécialités. Des collaborations avec les différents acteurs juridiques et économiques locaux existent. La mention bénéficie ainsi d'un partenariat avec l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM). Plusieurs interventions dans d'autres masters délivrés sur le thème du risque ont également été organisées au sein de l'Université. L'équipe du master intervient pédagogiquement auprès de différentes structures comme l'École nationale de la magistrature (ENM) ou l'école de formation des avocats. Il existe des partenariats avec différentes universités européennes (en Pologne, en Slovaquie et en Turquie dans le cadre d'ERASMUS) ainsi que des



programmes d'accueil (en Angleterre et au Québec dans le cadre de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, CREPUQ), mais ces échanges sont très limités en nombre d'étudiants bénéficiaires (de un à deux étudiants par an).

La mention comporte quatre spécialités dont deux (*Droit public* et *Droit privé*) s'arrêtent à la 1^{ère} année de master (M1). Les deux autres spécialités se déclinent sur les deux années du master. La spécialité *Droit des risques* est certainement la plus cohérente, en dépit d'une juxtaposition contestable dans l'appellation du M1, de la notion d'environnement à celle de risques, notions qui certes se rejoignent, mais qui ensemble donnent à la formation une vocation étroite et une coloration qui ne possède pas de prolongement au niveau M2 (où la notion d'environnement a disparu). La spécialité *Droit de l'entreprise* est, quant à elle, assez cohérente, mais avec un M1 *Droit des affaires* et un M2 très spécialisé.

Au total, l'organisation de la mention reprend l'ancienne logique « Maitrise/DESS ». Les deux spécialités prévues seulement en M1 sont généralistes et n'obèrent pas l'accès aux M2 nationaux existant dans les domaines du droit public et du droit privé. Les spécialités de M2 sont en revanche très spécialisées, et s'inscrivent dans la politique scientifique de l'établissement. Elles sont toutes deux indifférenciées et peuvent déboucher sur des études doctorales. Un accent particulier est mis, dans l'ensemble, sur la politique en matière de technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) et sur l'utilisation de l'environnement numérique de travail (ENT). Les M2 doivent ouvrir en formation continue et par apprentissage, à la rentrée 2013, ce qui constituera une plus-value incontestable et permettra peut-être d'élargir un bassin de recrutement, pour l'heure exclusivement local.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Dossier renseigné de façon honnête et lucide, et qui parvient à justifier la place de la mention au sein de l'Université, et dans l'environnement local. La présentation pêche cependant par une description insuffisamment détaillée des formations. Des points majeurs sont mal renseignés, tels que la nature des différents enseignements, la répartition entre enseignements obligatoires et optionnels, les moyens mis en œuvre pour faire coïncider la demande professionnelle et l'offre de formation, les ambitions poursuivies dans chacune des formations, la place accordée à la méthode.

- Points forts :

- Les bons taux d'insertion et la bonne pénétration des spécialités dans le périmètre local.
- Le partenariat établi avec l'UDS.
- L'ouverture de la formation en alternance, qui pourra faciliter la pérennisation des effectifs.

- Points faibles :

- Le maintien de deux M1 « déconnectés » de M2, au risque de créer une concurrence avec les deux M1 correspondant aux deux spécialités, et malgré l'existence d'une double inscription au niveau M1, dont la finalité n'apparaît pas très clairement.
- Le caractère artificiel lié au rapprochement des deux spécialités de M2 qui n'ont en réalité que peu de ressemblances.
- La fragilité de la mention possiblement liée à une instabilité des effectifs et au « tropisme » strasbourgeois.
- Le caractère incomplet du dossier.

Recommandations pour l'établissement

Il serait opportun d'afficher plus clairement les caractéristiques de la mention en engageant la spécialisation dès le M1, et en proposant dès ce stade des enseignements plus en phase avec les M2. L'articulation M1-M2 et l'adéquation des programmes aux intitulés des formations devraient par là-même être améliorées.



Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1		59	50	68	72
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2		13	13	14	33
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)		71,19%	78,00%	80,88%	
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant		76,27%	70,00%	55,88%	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant		30,77%	38,46%	28,57%	33,33%
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)		13,56%	4,00%	4,41%	
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)		84,62%	100,00%	78,57%	
Taux de poursuite en doctorat (dans l'établissement)		0,00%	7,69%	27,27%	
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.					
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique					



Appréciation par spécialité

Droit des risques

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université de Haute-Alsace

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Formation pluridisciplinaire et transversale, qui croise les analyses scientifiques et juridiques, cette spécialité porte sur la prévention et la gestion juridique des risques, tout en ménageant des ouvertures dans le domaine de l'économie, de la sociologie, ou encore de la géographie. Elle tend d'abord à permettre aux étudiants de se préparer au métier de « juriste spécialisé dans les risques », autrement dit de « risk manager ».

L'organisation des unités d'enseignement (UE) est agencée de façon originale, avec mises en place de travaux dirigés (TD) en M2. L'accent est mis, notamment en M1, sur les risques selon leur nature : risques environnementaux, risques sanitaires, risques naturels... L'année de M2, quant à elle, adopte un découpage différent, distinguant davantage les risques selon les personnes qui y sont exposées (entreprise, collectivités locales...) et consacrant une part importante aux effets de la survenance du risque (gestion de crise, procès, responsabilité).

- Appréciation :

Une formation intéressante, porteuse d'une véritable ambition et d'une incontestable originalité, et dont le dynamisme garantit une attractivité bien au-delà de sa seule région d'implantation. Des problèmes de cohérence interne demeurent cependant. Alors que le programme du M1 est assez bien construit, son intitulé (Droit de l'environnement et des risques) accorde une place trop importante au droit de l'environnement. S'agit-il du droit des risques environnementaux (conception étroite qui aurait cependant une vraie cohérence) ou bien d'une juxtaposition du droit de l'environnement et du droit des risques (conception large qui ne se retrouve pas intégralement dans les matières étudiées) ? Toujours est-il que cela donne au M1 une coloration qu'il n'a pas en réalité.

Le programme du M2 est un peu obscur. Tournée à la fois vers la prévention et vers les effets du risque survenu, c'est finalement le risque dans sa totalité qui est appréhendé dans cette spécialité, ce qui conduit à l'envisager avec beaucoup de recul, ce qui laisse l'impression que la formation n'atteint pas un degré suffisant de spécialisation. Par ailleurs, la dilution du risque entraîne nécessairement une dilution des compétences acquises au sein de la formation. Il en résulte une dispersion des matières dont le rattachement à une colonne vertébrale n'apparaît pas clairement.

L'équipe pédagogique paraît impliquée dans le projet commun, avec un investissement incontestable (animation, par exemple, d'une cyber-revue portant sur les risques et également exploitée par les étudiants) et la spécialité s'appuie sur les travaux menés par le CERDACC (EA 3992), des liens étant également établis avec l'école doctorale (ED) de Strasbourg. Un travail de collaboration est mené avec les étudiants inscrits dans des formations scientifiques et également axé sur le risque et des partenariats ont été établis avec différentes institutions. On ne pourra que regretter la très faible ouverture de la spécialité, qui s'y prête pourtant, aux échanges internationaux, bien que certains cours soient organisés en anglais en M2 de façon à rendre le diplôme plus attractif. La formation en alternance devrait ouvrir à la rentrée 2012.

Sur le plan quantitatif, la spécialité accueille 15 étudiants en moyenne en M2, le taux de réussite se situe à 85 % environ, et le taux d'insertion moyen est de 60 % (dans les six mois après l'obtention du diplôme).



- Points forts :
 - Une intéressante tentative de dépassement de la division droit public / droit privé.
 - Une spécialité en prise avec des préoccupations contemporaines fortes.
 - Des liens forts avec un centre de recherche tourné vers des problématiques semblables.
 - Une excellente implication de l'équipe pédagogique.
- Points faibles :
 - Une dispersion (inévitabile) des matières due à l'immensité du champ juridique couvert par la notion de risque.
 - La dilution des enseignements dans ce champ immense conduit à une faible identification des compétences acquises.
 - Une appréhension très publiciste et partant, restrictive, de la notion de risque, notamment au stade du M1.
 - Place insuffisante réservée au droit de la responsabilité, notamment en M1.
 - Intitulé du M1 ambigu.

Recommandations pour l'établissement

Les objectifs de la spécialité mériteraient d'être mieux identifiés, compte tenu de l'étendue immense du champ couvert par la notion de risque.

Afin de résoudre les problèmes de cohérence des programmes et des intitulés, un rééquilibrage pourrait être entrepris, conduisant soit à focaliser la formation sur les risques environnementaux, soit à mieux identifier la nature des risques considérés et à tenir compte de ce recentrage dans les intitulés. Le diplôme gagnerait en légitimité en s'ouvrant plus sur le plan régional, mais également international.

Une meilleure synergie pourrait être trouvée avec l'UDS.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION
(fourni par l'établissement)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1	NC	NC	4	6	8
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2	14	13	12	14	16
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)	NC	NC	100%	100%	100%
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant	NC	NC	0%	7,15%	25%
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant	100%	100%	66%	64%	75%
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	NC	NC	0%	0%	0%
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)	85,71%	92,30%	91,66%	85,71%	NC
Taux de poursuite en doctorat	7,14%	7,69%	25%	42,85%	NC



Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.	61,5%	61,5%	61,5%	61,5%	NC
	42,85%	61,53%	41,66%	50%	NC
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique	62,62%	62,62%	62,62%	62,62%	62,62%
	M1		M2		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)	584 ou 554 si stage		452		
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	15%		33%		
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention/spécialité	18		33		
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention/spécialité	NC		280		
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention/spécialité	NC		172		



Droit de l'entreprise

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Haute-Alsace

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité s'adresse aux étudiants envisageant une insertion professionnelle dans le monde du conseil interne ou externe aux entreprises, et l'objectif poursuivi est la formation de juristes d'entreprise disposant d'une vision générale des problématiques de gestion liées au développement durable et de leur impact sur l'activité entrepreneuriale. La profession de « juriste d'entreprise » semble être particulièrement visée dans le cadre de la préparation du diplôme, les compétences attendues étant celles d'un juriste d'entreprise généraliste avec une coloration développement durable.

La formation est transversale, mais elle est principalement articulée autour du droit de l'entreprise. L'organisation des unités d'enseignement est logique, avec une progression organisée entre le M1 et le M2. Les matières traditionnelles d'un master *Droit des affaires* se retrouvent dans le cursus (procédures collectives, droit fiscal, droit des assurances, droit bancaire, comptabilité, droit des sociétés, etc.), principalement dans un M1 de facture solide. La maquette du M2 fait cependant un peu plus « cosmétique », seuls quelques modules relatifs au risque venant compléter un déroulement par ailleurs classique et à même de former au métier de juriste d'entreprise. Les considérations de développement durable semblent un peu artificiellement greffées sans pour autant que l'on puisse affirmer que les étudiants deviennent de véritables spécialistes du développement durable. On relèvera l'existence d'un intéressant « projet interdisciplinaire collectif », mené par différents groupes d'étudiants devant rendre un rapport commun sur le thème traité au bout de six mois.

- Appréciation :

Jeune spécialité, dont la mise en place semble correspondre à un besoin identifié et qui obéit à une méthodologie raisonnée pour y répondre. L'identité de la spécialité reste cependant mal exprimée et celle-ci gagnerait à mieux se positionner entre sa vocation à former des juristes d'entreprise et son désir de prendre en compte les problématiques de développement durable, afin de ne pas faire craindre que l'étudiant soit insuffisamment formé dans chacun de ces deux champs.

La composition de l'équipe pédagogique n'est pas précisée, et le master s'appuie sur le CERDACC (EA 3992), et l'ED de l'UDS. La formation continue et en alternance n'est pas actuellement assurée. La formation en alternance s'ouvrira à la rentrée 2012. L'aspect relations internationales est peu développé, puisque seuls un à deux étudiants par an en M1 profitent des programmes ERASMUS ou CREPUQ. Rien n'est organisé en M2.

Au final, on pourra regretter que cette formation ne soit pas complètement aboutie, le développement durable y tenant une place soit insuffisante (s'il s'agit de former des spécialistes de la question), soit excessive (si l'on estime que les entreprises qui en font une considération déterminante de leur stratégie sont encore peu nombreuses).

- Points forts :

- Un bon suivi pédagogique et l'emploi d'une démarche dynamique et pertinente, portée par une équipe manifestement fédérée autour du projet.
- Un M1 au programme cohérent.
- Un M2 spécifiquement destiné au marché des entreprises œuvrant dans le secteur du développement durable.



- Points faibles :
 - La place de la notion de « risque », en particulier en M2, n'apparaît pas de façon évidente, le diplôme formant avant tout des juristes d'entreprise, accessoirement initiés à la problématique pourtant porteuse de l'ensemble de la mention.
 - L'absence de données fournies dans le dossier sur l'insertion des étudiants.

Recommandations pour l'établissement

Il pourrait être opportun de renforcer les enseignements portant sur le risque en M2 et afficher plus précisément, y compris dans l'intitulé du M2, la spécialité qu'elle induit.

Le M2 pourrait accroître sa cohérence et sa lisibilité en prenant le parti d'articuler tous les enseignements autour de la place qu'il y a lieu d'accorder au développement durable dans l'entreprise.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1	7	13	14	22	28
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2	-	-	-	-	17
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)	NC	NC	NC	NC	NC
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant	100 %	100 %	100 %	100 %	65 %
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant	-	-	-	-	41 %
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	NC	NC	NC	NC	NC
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)	-	-	-	-	94 %
Taux de poursuite en doctorat	NC	NC	NC	NC	NC
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.	NC	NC	NC	NC	NC
	NC	NC	NC	NC	NC
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique	51 %	51 %	51 %	51 %	54 %



	M1	M2
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)	584 ou 554 si stage	486
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	15 %	33 %
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention/spécialité	13	21
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention/spécialité	754*	289
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention/spécialité	596*	197

* le nombre d'heure est supérieur au volume horaire de l'étudiant en raison des options



Droit public

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Haute-Alsace

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Le M1 *Droit public* est conçu comme une année de formation générale où se poursuit l'étude des matières fondamentales. A l'issue de cette année, les étudiants doivent poursuivre leur cursus dans une autre spécialité puisqu'il n'existe pas de seconde année. Les enseignements se divisent en unités fondamentales, dans lesquelles les cours magistraux sont assortis de TD, unités d'ossature et unités d'ouverture. Au deuxième semestre, les étudiants du M1 ont la possibilité de réaliser un mémoire au lieu de suivre un enseignement classique.

- Appréciation :

La formation professionnelle et l'acquisition de compétences transversales ne constituent pas une priorité du M1, la formation générale y étant privilégiée. Les effectifs sont modestes tournant autour d'une dizaine d'étudiants (14 la meilleure année en 2007-2008). Aucune indication n'est donnée sur les taux de réussite, pas plus qu'on y trouve d'informations précises sur le suivi des étudiants, la plupart des étudiants prolongeant leur M1 par un M2 dans une autre ville.

La « spécialité » souffre considérablement de n'avoir pas de prolongement direct en M2. Dans la logique licence-master-doctorat (LMD), il convient de s'interroger sur la pertinence d'une « spécialité » réduite à un M1.

Cette situation interdit de porter une appréciation plus détaillée. Le dossier est mal construit et des éléments de réponse importants font défaut.

- Point fort :

- Le M1 permet aux étudiants publicistes de Mulhouse et des environs d'accomplir une quatrième année sur place.

- Points faibles :

- Le dossier de la spécialité *Droit public* et celui de la spécialité *Droit privé* sont strictement identiques. Un simple copier-coller a permis d'apporter les mêmes réponses générales pour les deux spécialités, avec quelques rares adaptations lorsqu'une spécificité est évoquée.
- Le maintien d'un M1 isolé dans la logique d'une ancienne maîtrise n'a plus de sens dans le format européen. Il peut en outre être contre-productif, voire nuisible au recrutement des spécialités *Droit des risques* et *Droit de l'entreprise*.

Recommandations pour l'établissement

La création d'un M2 proprement publiciste serait bienvenue, ou *a minima* le rapprochement avec un M2 exclusif permettant d'offrir un débouché privilégié aux étudiants.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1	7	14	11	5	11
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2	-	-	-	-	-
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)					
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant	-	-	-	-	-
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant	-	-	-	-	-
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)					
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)	-	-	-	-	-
Taux de poursuite en doctorat	-	-	-	-	-
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique					
	M1		M2		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)	584				
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	20%				
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention/spécialité	13				
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention/spécialité	754*				
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention/spécialité	596*				

* Le nombre d'heure est supérieur au volume horaire de l'étudiant en raison des options



Droit privé

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Haute-Alsace

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Le M1 *Droit privé* est une formation généraliste classique permettant aux étudiants d'acquérir les compétences attendues pour l'analyse d'une problématique juridique. A l'issue du M1, les étudiants doivent poursuivre leur cursus dans une autre spécialité puisqu'il n'existe pas de M2 spécifique. Les enseignements de ce M1 comprennent des unités fondamentales dans lesquelles les CM sont assortis de TD, des unités d'ossature et des unités d'ouverture. Il est possible de réaliser un mémoire au deuxième semestre.

- Appréciation :

La formation professionnelle et l'acquisition de compétences transversales ne constituent pas une priorité du M1, ce qui se comprend aisément, la formation générale devant y être privilégiée.

Bien qu'assez modestes, les effectifs semblent pourtant avoir été multipliés en quelques années, passant de 7 étudiants en 2006-2007 à 28 en 2010-2011. Aucune indication n'est donnée sur les taux de réussite.

Une spécialité réduite à un M1 n'est pas une vraie spécialité. Cette situation interdit de porter une appréciation plus détaillée. Le dossier est mal bâti et des éléments de réponse importants font défaut.

- Point fort :

- L'existence de ce M1 permet aux étudiants privatistes de Mulhouse et des environs d'accomplir une quatrième année sur place.

- Points faibles :

- Le dossier de la spécialité *Droit privé* et celui de la spécialité *Droit public* sont strictement identiques. Un simple copier-coller a permis d'apporter les mêmes réponses générales pour les deux spécialités, avec quelques rares adaptations lorsqu'une spécificité est évoquée.
- Le maintien d'un M1 isolé, dans la logique d'une ancienne maîtrise, n'a plus de sens dans le format européen. Il peut en outre être contre-productif, voire nuisible au recrutement des spécialités *Droit des risques* et *Droit de l'entreprise*.

Recommandations pour l'établissement

La création d'une spécialité *Droit privé* sur les deux années de master serait bienvenue, à moins d'avoir une co-habilitation avec un master existant dans une autre université permettant d'offrir un débouché naturel et logique aux étudiants de M1.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1	7	13	14	22	28
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2	-	-	-	-	-
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)					
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant	-	-	-	-	-
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant	-	-	-	-	-
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)					
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de poursuite en doctorat	-	-	-	-	-
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique					
	M1		M2		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)	584				
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	20%				
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention/spécialité	13				
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention/spécialité	754*				
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention/spécialité	596*				

* le nombre d'heure est supérieur au volume horaire de l'étudiant en raison des options



Observations de l'établissement

CAMPAGNE 2013-2017

OBSERVATIONS SUITE A L'EVALUATION AERES
D'UN DIPLOME DE MASTER

UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE

Domaine
DROIT, ECONOMIE, GESTION
Mention
Droit
Spécialité
Spécialité Droit des risques - 1 Droit de l'environnement et des risques - 2 Droit de la prévention des risques et responsabilités
Spécialité Droit de l'entreprise - M1 Droit des affaires - M2 Ingénierie Juridique de l'Entreprise et Dvp Durable
Spécialité Droit privé - M1 Droit privé
Spécialité Droit public - M1 Droit public

Numéro d'habilitation : S3MA130004389

Réponses aux recommandations faites à l'établissement :

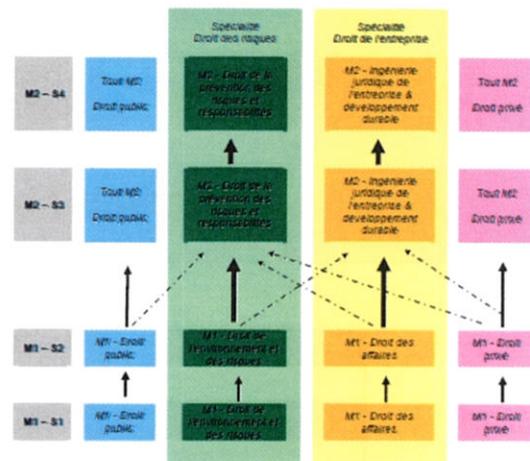
L'offre de formation Master est adaptée de manière cohérente à la taille et aux spécificités de l'établissement ; elle s'inscrit, conformément aux recommandations de l'AERES en lien avec la politique de recherche en droit développée à l'UHA. L'offre de formation repose donc sur la coexistence de deux spécialités distinctes, toutes deux adossées au même centre de recherche (le CERDACC, EA n° 3992).

Les observations effectuées par les experts de l'AERES appellent plusieurs remarques de la part des membres de l'équipe pédagogique, les premières portent sur la structuration même de la mention, les deuxièmes sur l'existence de spécialité ne proposant qu'une première année de Master quand les dernières aborderont la question de l'hypothétique fragilité de la mention au regard de ses effectifs.

Sur la structuration de la mention et le rapprochement des M2 proposés

Comme cela est présenté, la Mention **Droit** du Domaine *Droit Economie Gestion* est constituée de deux spécialités distinctes, toutes deux adossées au CERDACC pour la recherche.

La spécialité de Master *Droit de l'entreprise* s'appuie sur le **M2 Ingénierie Juridique de l'Entreprise & Développement Durable** et le **M1 Droit des affaires**. Cette formation aborde notamment les questions liées à l'hygiène et sécurité au travail, l'obligation de sécurité dans l'entreprise, la responsabilité sociale et environnementale, la réparation du préjudice écologique, la responsabilité des dirigeants ainsi qu'à la protection du patrimoine de l'entreprise ; ces



questions relèvent toutes de l'axe 3 du CERDACC « Risques collectifs et entreprises », validé dans le cadre du contrat quinquennal d'établissement 2013-2018. Le « risque », tel qu'il est ici envisagé, se distingue du « risque », tel qu'il est abordé dans le cadre du **Master 2 Droit de la prévention des risques et des responsabilités**, lequel correspond aux deux premiers axes du CERDACC, à savoir l'axe 1 « Traitement juridique, judiciaire et parajudiciaire des catastrophes » et l'axe 2 « Protection des personnes, des structures et des sites ».

Il n'y a dès lors nulle artificialité à voir figurer dans la même mention, ces deux spécialités juridiques, l'une consacrée spécifiquement à la prévention et à la gestion des accidents collectifs (*Droit des risques*), l'autre à la gestion juridique de l'entreprise (*Droit de l'entreprise*).

Sur l'existence de deux spécialités de M1 ne débouchant pas sur un M2 dédié à l'UHA.

L'offre de formation présentée par le Département Droit s'inscrit de manière réfléchiée dans le cadre de la convention de rattachement entre les Universités de Haute-Alsace et de Strasbourg. A cet effet et dans le cadre d'une offre régionale de formation adaptée au territoire et au bassin économique, il est entendu par les deux établissements de continuer à proposer la première année d'un cursus Master en droit public et en droit privé sur le site de Mulhouse. Ces formations permettent ensuite une poursuite d'études au sein des différents M2 proposés par l'université de Strasbourg ainsi que par toute autre université.

Par ailleurs, l'existence de deux spécialités de M1 en droit privé et droit public, permet de préserver une offre de formation classique donnant un diplôme terminal aux étudiants le souhaitant (maîtrise), diplôme permettant la présentation de nombreux concours administratifs et examens professionnels, ainsi que l'accès à l'ensemble des M2, dont ceux proposés sur site.

Enfin, la possibilité offerte à ces étudiants de suivre une double formation concomitante en M1 droit de l'environnement et des risques enrichit leur cursus (droit privé, droit public) par l'obtention d'une double compétence, tout en leur permettant une poursuite d'étude directe au sein du M2 Droit de la prévention des risques.

Sur l'hypothétique fragilité de la mention

Lors de l'ouverture du Master Droit en 2001-2002, moins de 40 étudiants se sont inscrits à l'UHA ; ils sont aujourd'hui près de 80 en première année de Master. Un constat identique peut être effectué pour les spécialisations de deuxième année de Master, qui sont ainsi passées de 13 étudiants en 2005-2006 (une spécialité) à 41 étudiants (deux spécialités) en 2011-2012. Ce succès objectif et croissant témoigne de la solidité de la Mention Droit ; il conforte en outre l'équipe pédagogique dans son choix de maintenir une offre pédagogique offrant deux spécialités de M1 n'ayant pas de débouché direct en M2 sur le site de Mulhouse.

Réponse relative à la spécialité *Droit de l'entreprise*

Le positionnement de cette spécialité tend à former avant tout de bons juristes d'entreprise ayant une solide ouverture sur les problématiques de développement durable afin de pouvoir répondre aux nouveaux besoins d'une clientèle entrepreneuriale incitée à se comporter de manière socialement responsable. Il ne s'agit donc pas, pour cette spécialité, de former des étudiants spécialistes du risque et de l'entreprise (voir schéma joint), mais bien des juristes d'entreprise. En ce sens, la nouvelle spécialité *Droit de l'entreprise* (ouverture en 2010) couvrant les deux années de Master affiche clairement ses objectifs et entend marquer sa différence avec la spécialité *Droit des risques*. Pour autant, les deux formations présentent néanmoins plusieurs points de complémentarité ce qui permet de mutualiser certains enseignements en master 2 tout particulièrement en matière de prévention des risques.

Cette spécialité a ouvert son Master 2 en 2010-2011 et il était évidemment impossible de fournir des informations sur l'intégration des étudiants en septembre 2011 lorsque la demande d'habilitation fut envoyée aux experts de l'AERES (cela était d'ailleurs expliqué au point 20 de la demande envoyée). Toutefois, 40 % des étudiants de la première promotion ont trouvé un emploi, soit à durée déterminée, soit à durée indéterminée, directement à la fin du stage effectué dans le cadre de leur Master 2^e année.

Réponse particulière à la spécialité *Droit des risques*

La spécialité *Droit des risques* a pour objectif de former des juristes ayant une compétence transversale sur les problématiques contemporaines liées à la prévention et la gestion des risques et accidents collectifs. L'augmentation continue des effectifs de la spécialité (notamment en M2, de 13 étudiants en 2005 à 21 étudiants en 2011), ainsi que la variété de l'origine géographique des étudiants (40% d'étudiants ayant obtenu un M1 en dehors de l'UHA en 2011), témoignent de la lisibilité et de l'attractivité du diplôme et des enseignements. Ce constat se vérifie en outre par la rapide insertion professionnelle des étudiants diplômés.

En ce qui concerne la première année du Master plusieurs observations méritent d'être effectuées. L'intitulé, *Droit de l'environnement et des risques* se justifie en premier lieu au regard des enseignements dispensés (72CM et 40TD en droit de l'environnement). En second lieu, la référence au risque procède de la nature des enseignements d'ossature, qui préparent aux problématiques développées lors du M2 (192CM en droit des assurances, droit de l'urbanisme, droit de la santé, droit des catastrophes, droit de la sécurité, droit de la protection sociale).

L'hypothèse d'une appréhension trop publiciste de la notion de risque ne résiste pas à l'analyse, tant il est vrai que seules trois des huit matières relevant de la spécialisation droit de l'environnement et des risques relèvent explicitement du droit public (droit des services publics, droit des collectivités territoriales, droit de l'urbanisme), toutes les autres pouvant être considérées comme relevant soit du droit privé, soit d'une approche mixte.

Enfin, l'étude de la responsabilité n'est absolument pas occultée en M1. Plusieurs enseignements ont pour objet principal cette étude (droit des assurances, droit de la protection sociale), de nombreux autres cours y consacrent de substantiels développements (droit de l'environnement, droit des collectivités territoriales, droit de l'urbanisme ou droit des catastrophes). Au-delà, l'équipe pédagogique a choisi de consacrer des modules spécifiques à la responsabilité au cours du M2, ceci se justifiant notamment par la présence de nombreux étudiants issus de formations extérieures à l'UHA.

Fait à Mulhouse, le 29 mai 2012

Le Président de l'Université de Haute-Alsace



Alain BRILLARD

